

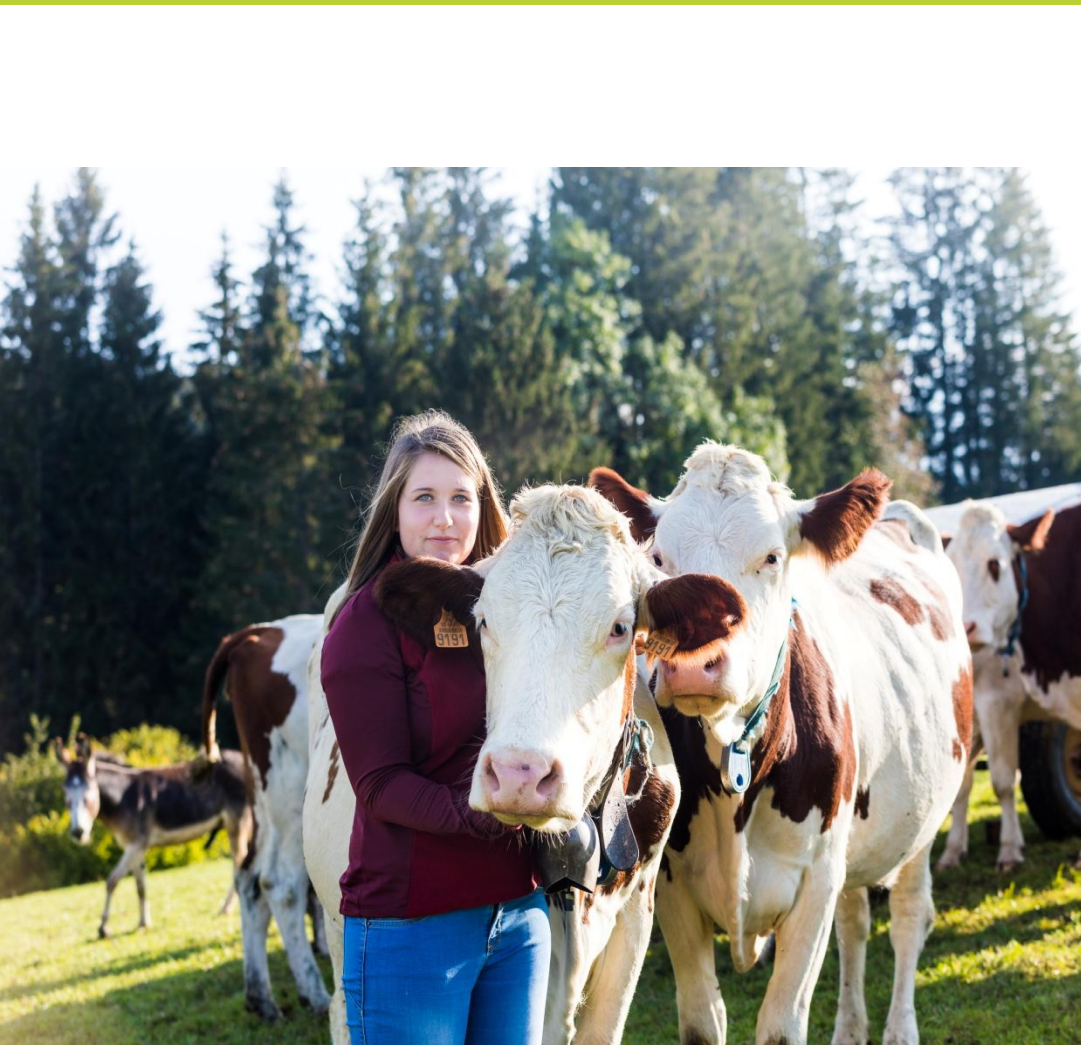


ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

Production laitière et développement durable

Le cas de la filière Comté

Séance du 03 Juin 2026





ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

Thème de l'intervention :

Les outils de régulation et de pilotage , leviers de la cohésion et de l'adaptation de la filière comté

Plan de l'intervention :

- ***La régulation de la production***
- ***L'évolution du cahier des charges***



ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

La régulation de la production:
un dispositif acquis de haute lutte!

- ***11 juin 1963 création de l'interprofession du Comté***
- ***10 juillet 1975: loi sur l'interprofession laitière :
possibilité des plans de campagne pour les pâtes pressées cuites.***
- ***Le ClGC n'est pas vraiment associé à l'élaboration de ces plans***



ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

1990: Importante conversion de l'Emmental vers le Comté = surproduction = crise.

1995: limitation des productions suivant les productions annuelles antérieures.

Malgré le refus de l'administration les mesures sont mises en place.

Petit à petit la confiance s'instaure.

Ensuite tous les ans un plan est élaboré et agréé par l'administration



ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

1^{er} Avril 2012

L'article 150 du règlement CE 1234/2007 permet l'application en toute sécurité juridique du dispositif régulation de l'offre pour les IG laitières désormais ouvert à toutes les IG qui le souhaitent.

Le plan prévoit une ouverture ciblée sur certains opérateurs.

Si l'observatoire de la filière constate un déséquilibre , les volumes peuvent être réduits.

Ces plans peuvent être annuels ou trisannuels.



15

2

FRANCE
COMTE MAY
39-BK 09



ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

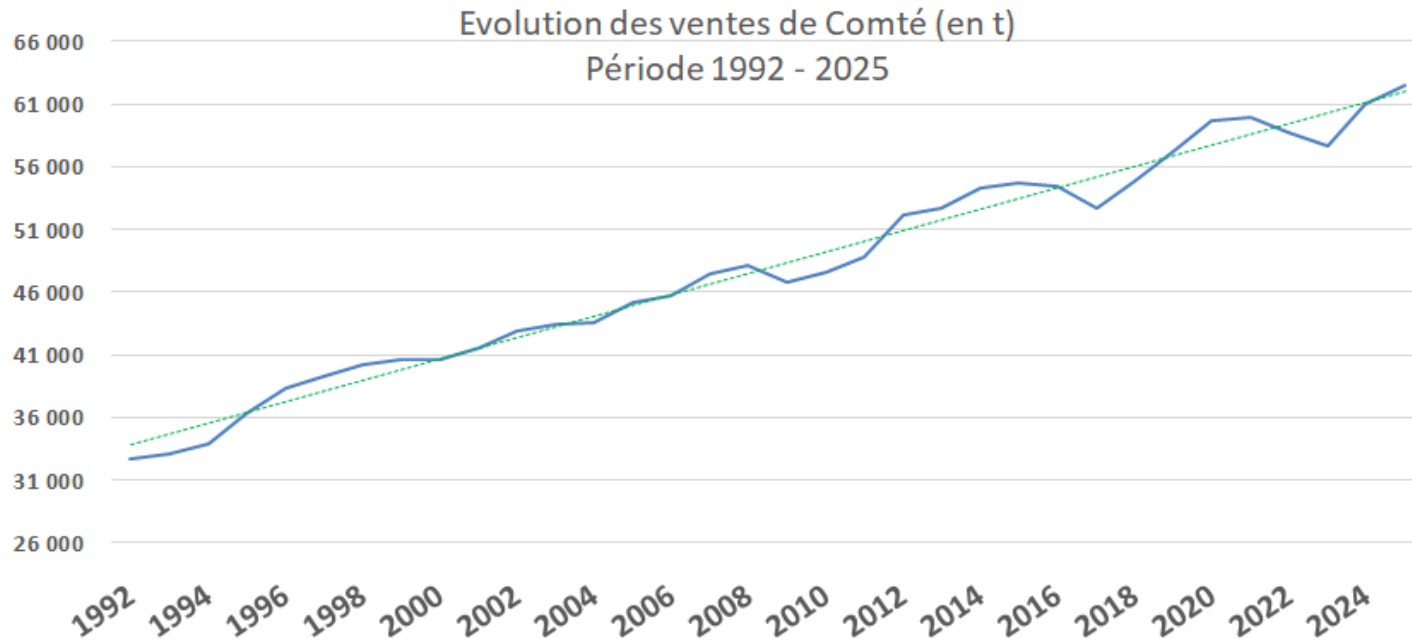
Principes de Fonctionnement:

- *Le CIGC a le monopole de distribution des plaques vertes ,il en fixe le prix.*
- *Il doit délivrer les plaques à tous les opérateurs habilités qui le demandent*
- *Au delà du tonnage autorisé le CIGC émet une surtaxe sur le dépassement*
- *Le plan prévoit toujours une dotation spécifique ciblée (JA, petits ateliers, création de nouvel atelier, développement nouveaux marchés.....)*
- *Si le ratio production/marché est défavorable une clause de sauvegarde est mise en place*



ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

En limitant la production la filière Comté en 30 ans a presque doublé ses ventes



Source CIGC



ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

L'évolution du cahier des charges: Une volonté affirmée

Il traduit la volonté des acteurs de donner des valeurs, des orientations, des perceptives suivant les évolutions :

- ***Sociétales***
- ***Économiques***
- ***Environnementales***
- ***Climatiques***
- ***Techniques.....***



ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

Le cahier des charges

- **1958 : détermination de la zone Gruyère de Comté**
- **1976 : race montbéliarde et pie-rouge. Ensilage interdit, travail lait cru, emprésurage 24h, normalisation des meules, affinage 90j à 19° (premier contrôle)**
- **1979 : mise en place de plaques vertes et encadrement des t° de chauffage**
- **1986 : modalité d'étiquetage et de préemballage (qualité). Tous les laits de l'atelier doivent répondre aux exigences du CDC (commission contrôle qualité, agent assermenté, démarche aliment bétail....)**



ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

Le cahier des charges

- **1994 : interdiction enrubanné, 1ha par VL, limitation des 25km diamètre collecte, durée d'affinage augmentée 1 mois et emprésurage à 24h dans tous les cas.**
- **1998 : restriction de l'aire de production, conditionnement dans la zone.**
- **2007 : interdiction des OGM, plafonnement de la fertilisation 120 uN/ha, plafonnement concentré 1800kg/vl, limitation 4600l/ha, interdiction traite en libre service, automatisation des cuves, autorisation râpé.**
- **2012 : le chargement est limité à 1,3 ugb/ha, interdiction humidification des fourrages, refroidissement du lait dans la fourchette 10/18 degrés .**
- **2015 : préservation de la diversité fourragère, instauration d'un plafond de production individuelle /ha.**



ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

Le cahier des charges

2018 : Interdiction robot

2025 : 1 VL/1,3 ha dont 0.50 ha de pâturage autour du point de traite, encadrement de l'affouragement en vert, limitation 8500l/VL.

Pas d'épandage avant 200 °C, 40 u N minéral, 100u total si lisier, interdiction boues, plan et cahier d'épandage (gestion à la parcelle), pas de désherbage chimique des prairies.

Limitation tailles des fermes 1 200 000 l, 50VL par exploitant +40 par actif.

Limitation évolution taille des fruitières.

Meilleure définition de tous les métiers de la filière.

Le cahier des charges du Comté s'est construit par couches successives depuis sa reconnaissance en AOC



2024

1958

- Délimitation de la zone AOC Comté

1976

- Description physique des meules
- Affinage de 90 jours minimum à 19°C maximum
- Vaches Montbéliardes ou pie rouge de l'Est nourries sans ensilage
- Emprésurage du lait sous 24 h maximum, sauf exception hivernale à 36 h
- Travail en lait cru
- Mise en place du premier contrôle qualité

1979

- Chauffage du lait à plus de 40°C uniquement après emprésurage
- Mise en place de la traçabilité (plaque verte)

1986

- Réglementation du préemballage
- Réglementation de l'étiquetage

1994

- Plafonnement de la zone de collecte de l'atelier à un cercle de 25 km de diamètre
- Restriction du délai maximum d'emprésurage qui passe de 36 à 24 h
- Augmentation de la durée minimum d'affinage de 90 à 120 jours

1998

- Restriction de la délimitation de la zone AOC Comté
- Limitation du conditionnement à la zone AOC Comté

2007

- Interdiction des OGM
- Plafonnement du concentré à 1800 kg/an/VL
- Plafonnement de la fertilisation azotée à 120 unités/ha de surface fourragère
- Plafonnement de la productivité laitière à 4600 litres/ha
- Interdiction de la traite en libre-service
- Autorisation du comté râpé

2015

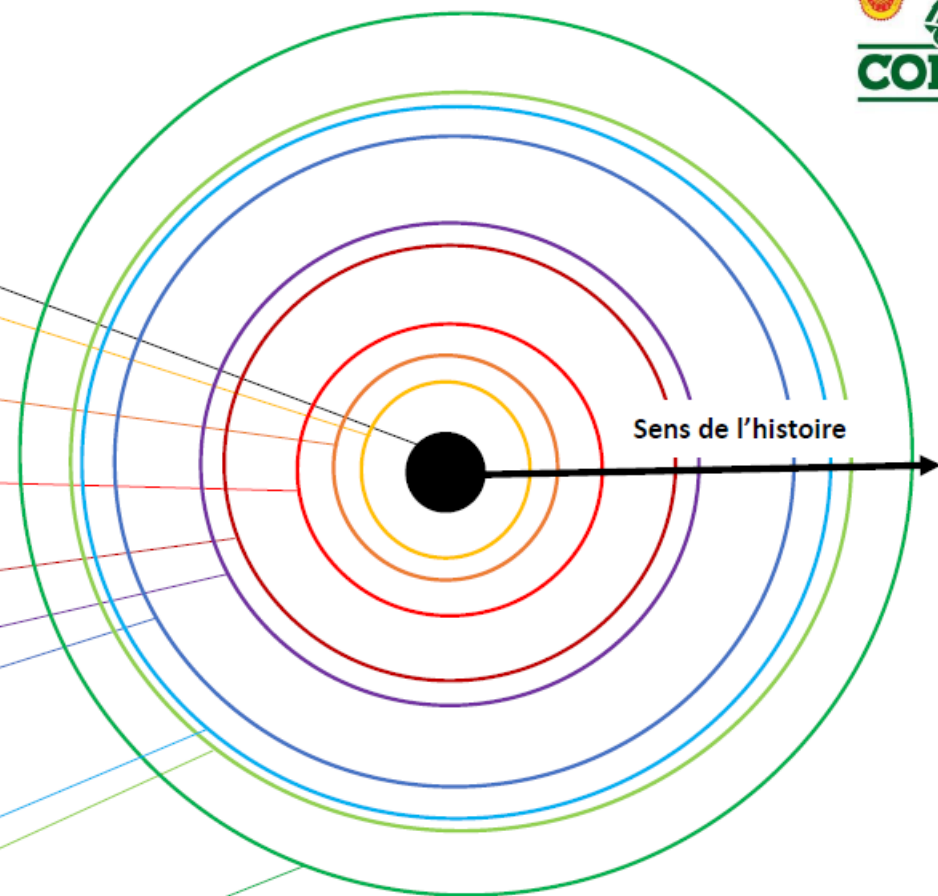
- Mise en place de la productivité individuelle par ha

2018

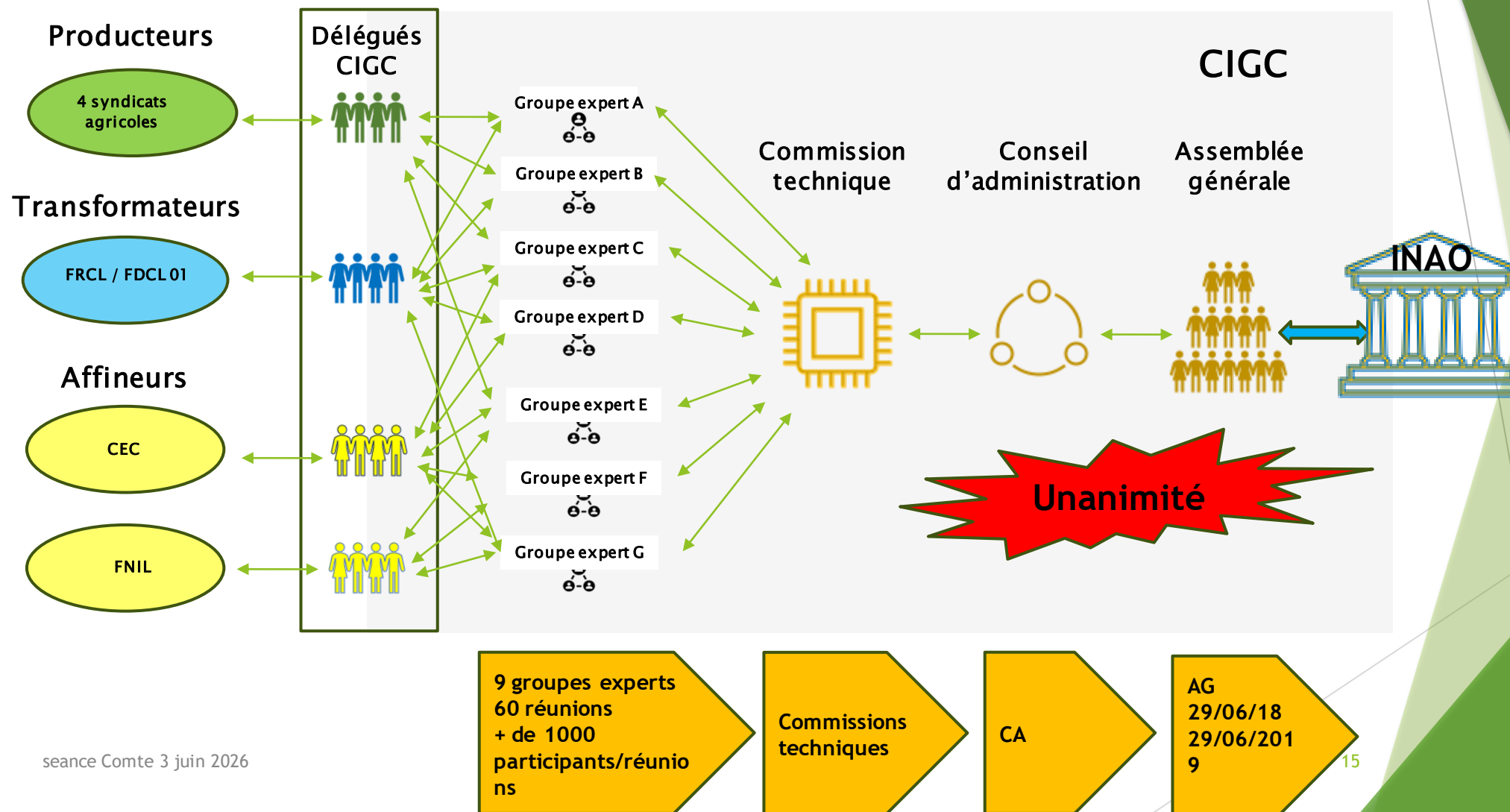
- Interdiction du robot de traite

2025

- Plafonnement de la production de lait à 1,2 million de L/an/exploitation
- Encadrement de la croissance des ateliers de fabrication
- Environnement et bien-être animal



Mobilisation large des acteurs





ACADÉMIE
D'AGRICULTURE
DE FRANCE

L'objectif de toutes ces évolutions

- *Préserver les gestes forts des 3 maillons*
- *Conserver le caractère artisanal*
- *Consolider les valeurs véhiculées par la marque*
- *Prendre en compte les évolutions climatiques*
- *Devancer la demande sociétale*



